



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1997/80
24 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1997
Genève, 30 juin-25 juillet 1997
Point 1 de l'ordre du jour provisoire*

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION

Demandes d'organisations non gouvernementales souhaitant
être entendues par le Conseil

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales

1. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales, agissant conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social et à l'article 84 du règlement intérieur du Conseil, s'est réuni au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 12 juin 1997 sous la présidence de John D. Biggar (Irlande) pour entendre des demandes d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général souhaitant être entendues par le Conseil lorsqu'il examinera certains points de l'ordre du jour de sa session de fond de 1997.
2. Le Comité a décidé de recommander que les organisations énumérées ci-après soient entendues au titre des points de l'ordre du jour indiqués.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE

- Point 2. Promotion d'un environnement favorable au développement : courants financiers, y compris flux de capitaux; investissements; commerce.

CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES

- Point 7. Rapports, conclusions et recommandations des organes subsidiaires :

c) Questions sociales : développement social.

* E/1997/100.

MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES ÉTUDIANTS POUR LES
NATIONS UNIES

Point 6. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :

- e) Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise.

Point 7. Rapports, conclusions et recommandations des organes subsidiaires :

- a) Questions économiques;
- b) Questions relatives à l'environnement;
- c) Questions sociales;
- d) Questions relatives aux droits de l'homme.

Point 13. Organisations non gouvernementales :

- a) Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales.

Point 14. Idées nouvelles et novatrices pour mobiliser des fonds.

CONGRÈS DU MONDE ISLAMIQUE

Point 7. Rapports, conclusions et recommandations des organes subsidiaires.

3. Par ailleurs, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 32 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, le Comité a décidé de recommander que l'organisation ci-après, qui est dotée du statut consultatif spécial, soit entendue au titre du point de l'ordre du jour indiqué :

ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE BÉNÉVOLAT

Point 6. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :

- i) Proclamation des années internationales.
